

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI
GEWESTEN

N° 379/C.A.C.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:
Voorwerp



M.

Monsieur le Directeur,

Veuillez trouver ci-joint la déclaration de créance des C.A.C. du Territoire de Ruhengeri pour le 1er trimestre 1949 relative aux dépenses engagées par nous pour la lutte contre l'antestia.

Y est annexé l'extrait du livre de Caisse.

Vous voudrez bien verser la somme de TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS (3.560 Frs) au compte 2590 C.A.C. Ruhengeri à la Banque du Congo Belge à USUMBURA.

Le Comptable C.A.C.

Administrateur de Territoire Assistant,
Pochet, M

M. Pochet.

Monsieur le Directeur de l'OCIRU

à

U S U M B U R A

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

m

DECLARATION DE CREANCE.

L'Office du Café Indigène du Ruanda-Urundi doit aux Caisses Administratives de Chefferies du Territoire de Ruhengeri, la somme de TROIS MILLE CINQ CENT SIXANTE FRANCS (3.560 Frs) en remboursement des dépenses engagées par ces dernières pendant le 1er trimestre 1949 pour la " lutte contre l'Antestia par ramassage à la main."

Certifié sincère et véritable *mixarrâki*

Ruhengeri, le 29 avril 1949.

Le Comptable C.A.C.

Administrateur de Territoire Assistant,

Pochet, M

M. Pochet.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENERI

EXTRAIT DU LIVRE DE CAISSE C.A.C? RUHENERI année 1949.

Art	N° L.C.	Date	Libellé	Montant
C.P.O.2	13	3.2.49	O C I R U: paiement salaire : karani Antestia (215 Frs)	
:	:	:	et prix de bouteilles	
:	:	:	Antestia janvier, selon :	
:	:	:	Bon Agri.Lens 3.1.49 :	
:	:	:	(897,50 Frs) :	1.112,50
C.P.O.2	41	17.3.49	O C I R U: Prix des antestia et salaire du karani pour le mois de février 1949.	1.275,-
C.P.O.2	80	4.4.49	O C I R U: Dépenses OCIRU pour le mois de mars 1949.	1.172,50
			TOTAL :	3.560,00
			:	

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE FRANCS.-

Ruhengeri, le 26 Avril 1949

Le Comptable C.A.C.

Administrateur de Territoire Assistant,
Pochet, M

M. Pochet

BANQUE DU CONGO BELGE

Société Anonyme

Succursale de

~~USONIBURA AG/SR~~

00540

VIREMENT

effectué d'ordre de

823

Compte n° →
courant

O C I R U

~~U N D Y B U R A~~

Suivant votre demande du 4 mai 1949

A votre CRÉDIT : Fr. 3.560,--, le 12 mai 1949

BANQUE DU CONGO BELGE,

Succursale de

~~U N D Y B U R A~~Signature : B. Luyckx, B. M.
Paiement de votre déclaration de créance du 1er
trimestre 1949 (LUTTE CONTRE ANTISTIA),
au CRÉDIT du compte de

2590

Compte n° →
chèques

C

Monsieur l'Administrateur Territorial
v/cpte "C.C.I."

BUHENERI

=====